

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la réunion s'est tenue dans la salle du Peuple située au Rez-de Chaussée de la Mairie en présence d'un public limité à 20 personnes.

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Claude BRANVILLE, Peggy DOUR, William FOSTER, Pierre-Marie GUIRAUD, Pascal RIQUIN, Romain SANDOVAL, Karen SULTER

**Absente :** Christiane CRÉ

**Absents Excusés ayant donné procuration :**  
Marianne BARRAL a donné pouvoir à Karen SULTER

**Pouvoir reçu en cours de séance de :**  
Madame Stéphanie VIDAL à Monsieur Pierre-Marie GUIRAUD

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude BRANVILLE

⇒ **Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la réunion ouverte.**

Monsieur le maire rappelle que cette réunion avec comme ordre du jour unique le compte administratif et le compte de gestion 2019 était prévue au mois d'avril et n'a pas pu se tenir en raison du confinement.

Monsieur le maire rappelle les grandes lignes des actions du conseil pendant cette mandature et remercie les conseillères et conseillers présents pour cette dernière réunion du Conseil municipal élu en 2014.

⇒ **Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2019.**

**Présentation des : Compte Administratif 2019 et Compte de Gestion 2019**

**(Budget Principal – Budget Assainissement – Budget Pompes Funèbres)**

⇒ **Le budget Principal**

Le Compte Administratif 2019 du budget Principal dégage des résultats de clôture conformes et identiques aux écritures du Compte de Gestion de Madame la Trésorière municipale (Trésorerie de Saint-Pons de Thomières), et par conséquent il conviendrait de porter sur le Budget Primitif Principal 2020 les affectations suivantes :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	:	478 954,93 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	:	-100 110,57 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

**Approuvé à l'unanimité**

⇒ **Le budget Assainissement**

Le Compte Administratif 2019 du budget Assainissement dégage les résultats de clôture conformes et identiques aux écritures du Compte de Gestion de Madame la Trésorière Municipale (Trésorerie de Saint-Pons de Thomières), et par conséquent il conviendrait de porter sur le Budget Primitif Assainissement 2020 les affectations suivantes :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	:	-200 007,22 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	:	135 197,95 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

**Approuvé à l'unanimité**

⇒ **Le budget Pompes-funèbres**

Le Compte Administratif 2019 du budget Pompes Funèbres dégage les résultats de clôture conformes et identiques aux écritures du Compte de Gestion de Madame la Trésorière municipale (Trésorerie de Saint-Pons de Thomières), et par conséquent il conviendrait de porter sur le Budget Primitif Pompes Funèbres 2020 les affectations suivantes :

EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ DE 2018	:	4 635,36 €
RECETTE D'EXPLOITATION 2019	:	125,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULÉES	:	4 760,36 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

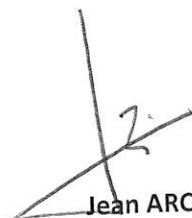
**Approuvé à l'unanimité**

Vote approuvé à l'unanimité du conseil municipal et quitus au Maire pour le Compte Administratif et Compte de Gestion 2019.

**Pas de question Diverse**

**La séance du Conseil Municipal a été levée à 19h**

Le Maire,

  
Jean ARCAS

Le secrétaire,

